

## Résumé du Conseil Municipal du 17 octobre 2014

Le procès verbal du 8 octobre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents lors de la séance.

### Décisions à prendre

#### 1) Prix du repas

Il est proposé de maintenir le prix des repas des enfants des commerçants et des enseignants de la Commune au même tarif que celui des enfants de Toulence.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

#### 2) Prise en charge des repas des personnels du restaurant scolaire (sujétion) et des bénévoles.

Des parents bénévoles sont invités à participer à l'encadrement lors des repas pour des tâches d'accompagnement (se tenir à table, animation repas ...).

Il est proposé de maintenir la prise en charge du prix des repas des personnels du restaurant scolaire ainsi que des bénévoles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

#### 3) Taux de la taxe d'aménagement

a) Le conseil municipal se prononce sur le taux de la taxe d'aménagement. Il est proposé de maintenir celui-ci à 5% et que la présente délibération soit renouvelable annuellement par tacite reconduction. Elle sera transmise au service de l'état chargé de l'urbanisme du département et applicable au 1/1/15.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

b) Il est proposé de continuer d'appliquer à la Zone UY (zone commerciale) un taux particulier de 20%. Pour rappel, les aménagements pour une zone commerciale demandent davantage d'investissements. La présente délibération est renouvelable par tacite reconduction et sera transmise au service de l'état chargé de l'urbanisme du département et applicable au 1/1/15.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Jacques Favier fait toutefois remarquer qu'il faudrait peut-être revoir ce taux dans un contexte économique plus difficile, pour garder l'attractivité de ces zones. D'autres élus soulignent que l'aménagement de ces zones aurait un impact financier lourd sur le budget communal.

#### 4- Autorisation de place de taxi.

L'entreprise Sauquet-Lopez sollicite comme l'an passé une place de taxi sur la commune de Toulence. Cette autorisation est valable 1 an. Ce n'est pas une place physique, mais c'est ce taxi qui est référent pour Toulence (bien entendu, chacun est libre de faire appel au taxi de son choix). Afin que cette décision soit effective, suite à notre accord, la préfecture devra donner son aval.

La commune n'ayant pas ce service, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

**5- Motion contre la diminution** d'ouverture hebdomadaire du bureau de poste de Toulence: M. le Maire informe le conseil municipal que La Poste a décidé de modifier les horaires d'accueil du public du bureau de Toulence, en le fermant tous les après-midi à partir du mois de janvier 2015, réduisant ainsi les plages horaires des administrés en passant de 30h à 15h d'ouverture hebdomadaire. Il ajoute que cette modification sera préjudiciable à la population, en raison de la rupture du principe de continuité du service public géré par La Poste. Cette mesure réduira inéluctablement la fréquentation. Dans cette spirale de baisse de niveau de services programmée, le bureau de Poste sera confronté rapidement à un nouveau problème bien plus grave. Le guichet de Toulence ne réalisant plus une activité suffisante, en conséquence, son maintien ne se justifiera plus. Nous sommes donc, à terme, dans la menace de suppression du bureau de poste, ou bien celui-ci serait transformé en Agence Postale communale ou simple Relais Poste tenu par un commerçant.

M. le Maire propose l'adoption d'une motion (voir page 1 du présent bulletin)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

## **6- DIA**

Le Conseil Municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CDC du Sud Gironde pour validation.

## **Informations**

### **1) Ecole Georges Brassens – Conseil d'école extraordinaire**

A la demande des parents d'élèves, un conseil d'école extraordinaire a été convoqué pour traiter des incivilités et de la violence à l'école. Le directeur a rajouté le sujet des relations parents-enseignants. Les enseignants ne nient pas quelques problèmes mais il ne faut pas stigmatiser certains enfants et propager des rumeurs infondées. Les problèmes sont pris en charge par les enseignants et le personnel de manière tout à fait correcte :

- permis à points
- intervention du RASED (réseau d'aide pour les enfants en difficulté)
- équipes éducatives (réunions en présence des enseignants, des parents, de la psychologue scolaire, de personnes extérieures qui interviennent auprès de l'enfant)
- interventions du maître PASS (aide spécifique aux enfants du voyage)

Les représentants des parents, quant à eux, se disent surpris et désolés de cette accumulation de problèmes qui sont rapportés.

En conclusion , Le conseil d'école doit réfléchir à des moyens pour remédier à cette situation, tant auprès des élèves que des parents. Une coéducation, école parents est indispensable . Il est, également, indispensable d'afficher une volonté commune de conserver une école ouverte et une relation de confiance entre parents et enseignants.

## **2) Ecole Georges Brassens – Activités périscolaires.**

Ces activités, en dehors temps scolaire, sont payantes comme les précédentes années. Elles sont soumises à la rédaction d'un projet éducatif (PEDT) afin de percevoir une aide de la CAF pour la mairie. Elles ont débuté le 6 octobre. Les effectifs ont baissé de 40%, y compris espace libre (les parents peuvent venir chercher les enfants sans contrainte horaire).

Certains ateliers ont toujours du succès, mais d'autres ont dû être supprimés par manque d'inscriptions.

Dans l'attente de nouvelles inscriptions, il est proposé de poursuivre dans les mêmes conditions jusqu'à Noël, puis la situation sera réexaminée.

## **3) Culture**

Nathalie Nerris présente un point budgétaire sur l'action culturelle, dont le budget alloué est de 12000 € .

Fête de la musique dépenses 2906,85 € - recettes 925 € (buvette, restauration). Scène d'été dépenses 2379,73 € (ce sont les artistes qui ont pris en charge la restauration). Rire au fond du bois dépenses 4686,98 € - recettes 170€ (dons) (c'est le Comité des Fêtes qui a pris en charge les artistes et la buvette).

Un spectacle gratuit est proposé pour clôturer l'année 2014, le samedi 29 novembre à 20h30 à l'espace culture : « Les Contes du Baobab, de l'Afrique à l'île de La Réunion » de Gérard Blot suivis d'un concert de René Lacaille (swing créole).

La commission Action Culturelle souhaite planifier un programme annuellement à partir d'une réflexion commune du conseil municipal. Il faudrait une lisibilité sur l'année, un fil conducteur.

## **4) Téléthon**

Vendredi 5 décembre, le loto débutera à 20h30 à l'espace culturel.

Samedi 6 décembre à 18h, Parade des Etoiles de Toulonne suivie d'un lâcher de lanternes au stade municipal. A 20h30 à l'espace culturel, la Compagnie de Thalie conclura les festivités.

## **5) Réunion du Conseil communautaire du 13 octobre**

Enfance : Harmonisation sur tous les tarifs pour l'ensemble de la CdC.

PLUI : Ce document est un outil qui doit permettre d'établir un projet global d'aménagement et d'urbanisme sur notre territoire. Il débutera avant la fin de l'année, pour bénéficier de meilleures subventions.

Urbanisme : Toutes les demandes ont été validées.

Développement économique : réflexion sur une démarche commune avec CdC du Bazadais.

Personnel : mise en place d'un Comité Technique Paritaire (règlement intérieur, horaires, primes) + un CHSCT (conditions de travail, sécurité).

Tourisme : mise en place de la taxe de séjour sur l'ensemble de la CdC.

## Questions diverses

**1) Point d'Apport Volontaire (mini-déchetterie) :** Monsieur Balade informe que les travaux route de Garonne devraient se terminer prochainement. La plate-forme de compostage à l'école sera installée pendant les vacances scolaires.

**2) Gobelets réutilisables pour les manifestations (Ussgetom) -** Monsieur Balade indique qu'un projet est à l'étude pour le nettoyage. A ce jour, 7500 ont été vendus sur 10000.

**3) Nuisibles.** Les lapins font des dégâts sur le terrain d'entraînement. Monsieur Cattaneo a pris contact avec la société de chasse pour un retrait dans les bois côté stade. A voir si c'est suffisant.

**4) Office de tourisme.** Madame Doumerc remercie pour le prêt du minibus à l'occasion des portes ouvertes des Graves.

**5) Syndicat d'Assainissement.** Monsieur Sousa informe qu'un diagnostic du réseau va être mis en place et qu'un directeur des services va être recruté.

**6) Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (sur la voie publique).** Monsieur Favier déplore que les DICT (démarche obligatoire) ne sont pas respectées, ou ne sont pas déposées en temps voulu. Pour exemple, les travaux gaz et assainissement route du château Respide (déviation sans demande d'arrêté municipal).

**7) Modification PLU :** Monsieur Boucau indique que Mme Dubois-Capitaine de l'Association des Maires de Gironde a transmis un modèle de cahier des charges pour appel d'offre.

**8) Agenda 21 :** Monsieur Boucau informe qu'une formation « Spiral » aura lieu dans le cadre de la démarche Agenda 21, le 9 décembre au CGFPT. La méthodologie SPIRAL s'inscrit dans une démarche proche de celle des Agenda 21, notamment par la promotion d'un processus de concertation au niveau local basé sur une approche de coresponsabilité entre acteurs locaux et habitants.

**9) Règlement de voirie :** Monsieur Boucau informe que nous sommes en attente du retour du cabinet Escande pour réunir les membres de la commission et valider le document.

**10) Entretien de la cale du port.** Madame Sésé-Duville signale que Mr Berges l'a contactée à propos de la dégradation de ce lieu. Les élus sont conscients de la situation et recherchent une solution en adéquation avec le respect de l'environnement et des finances communales.

**11) Vérification du Cadastre.** Les propriétaires sont informés que monsieur William Moulade, géomètre principal du Cadastre, effectuera la mise à jour du plan cadastral de la commune de Toulence du 27 octobre au 14 novembre 2014.

**Prochain conseil le vendredi 21 novembre à 20h45.**